

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, M. Hervé, M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

-----



## Délibération n° 02-04 du 7 novembre 2019

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE – AVENANT.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-1388 modifié portant création de l'établissement public du palais de la Porte Dorée,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention cadre entre le Département et l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée du 26 décembre 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'établissement public du palais de la Porte Dorée au titre de l'année 2019 ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'établissement public du palais de la Porte Dorée ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*